

Direction générale

Caen, le 1^{er} décembre 2020

Avis sanitaire relatif au projet d'arrêté portant abrogation de l'arrêté n°2020/SIDPC/CR/489 portant fermeture provisoire d'un atelier de l'abattoir ELIVIA situé sur le territoire de la commune de Villers-Bocage

En cas de menace sanitaire grave appelant des mesures d'urgence, notamment en cas de menace d'épidémie, le représentant de l'État territorialement compétent est habilité à prendre toute mesure proportionnée aux risques courus et appropriée aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population.

En l'absence de mesures pharmaceutiques (médicaments, vaccin, immunothérapie) pour lutter contre la pandémie de Covid-19, les mesures de santé publique ou mesures non pharmaceutiques, MNP, (gestes barrières, distanciation physique, mesures d'hygiène et les organisations individuelles et collectives) sont d'une extrême importance pour atténuer la diffusion du SARS-CoV-2 dans la communauté, protéger les personnes vulnérables, permettre la prise en charge hospitalière des cas les plus sévères et éviter la saturation des hôpitaux.

Le 27 novembre 2020, l'Agence régionale de santé émettait un avis favorable à la fermeture provisoire de l'atelier 2T de l'abattoir ELIVIA à Villers-Bocage tenant compte de l'identification d'un cluster et des des facteurs de risque pour la transmission du Covid-19.

Conformément aux recommandations de l'Agence régionale de santé, un dépistage massif de l'ensemble des salariés de l'atelier 2T a été organisé le 30 novembre.

Le dépistage sur cet atelier a donné lieu à 122 tests. Les résultats de ces tests révèlent un cas positif qui n'a pas engendré de contact à risque et deux prélèvements à reconstrôler pour lesquels les salariés sont isolés dans l'attente du reconstrôle.

Compte tenu de ces résultats et d'autre part qu'à l'issue de la visite sur site les protocoles de prévention sont respectés et les mesures barrières rappelées, y compris la promotion d'un covoiturage « responsable », l'Agence régionale de santé de Normandie donne un avis favorable au projet d'arrêté portant abrogation de l'arrêté n°2020/SIDPC/CR/489 portant fermeture provisoire d'un atelier de l'abattoir ELIVIA situé sur le territoire de la commune de Villers-Bocage

Le Directeur général,


Thomas DEROCHE